

pas par prudence, et dans la crainte du scandale qu'en causerait la suppression ? Si l'on doutait de ces assertions, il suffirait de lire la définition qu'il en donne : « La liberté morale, dit-il, n'est autre chose que la faculté d'être déterminé et de se déterminer par des motifs. » Quelle définition ! On peut dire de cette liberté qu'elle est faite par Gall pour le besoin de sa cause, comme disent les praticiens. Il lui fallait, pour parler son inintelligible langage, un ministre docile de ses facultés déterminantes ; je m'étonne même qu'il ne l'ait pas appelé le résultat de l'action simultanée des facultés morales. Quoiqu'il en soit de l'obscurité de son explication, on y voit pourtant assez clair pour comprendre que pour lui la liberté n'est plus cette manière d'être essentielle de l'être spirituel, ce plein et noble exercice de la causalité, ce principe primitif et dominateur de toutes les volontés et de toutes les actions : ce ne sera plus qu'un instrument passif dont il sera possible de calculer l'emploi à la seule inspection des organes qui lui impriment le mouvement. Or, s'il arrive, par hasard, qu'un organe indispensable vienne à manquer, et cela est possible, que deviendra la précieuse faculté ? Elle ne sera plus : que si, au contraire, elle se trouve sous l'influence fatale de l'organe d'une mauvaise faculté, la destructivité, par exemple, voilà que tous les crimes qui en seront le résultat, seront des actes normaux, qu'il serait cruel de punir, parce qu'ils sont forcés. On s'arrête effrayé devant ces conséquences, et l'on se demande si c'est de sang-froid et en les apercevant que l'auteur de la phrénologie a osé poser les principes scientifiques qui les engendrent rigoureusement. Non, il est pénible de croire à l'immoralité systématique ; il vaut mieux penser que Gall s'entendait moins en métaphysique qu'en anatomie : et qu'il n'avait même jamais réfléchi à l'exercice de la liberté, puisque cette faculté se développe également, avec des motifs, comme sans mo-